



Démarches à suivre pour la succession

Par **Arthur buri**, le **25/02/2018** à **02:01**

Bonjour à tous,

Ma femme est décédée récemment, nous sommes propriétaires d'une maison, avons un compte joint, elle avait son compte personnel et moi le mien, enfin nous avons un fils unique marié.

Quelles démarches dois je faire auprès du notaire?

Quels choix s'offrent à moi quant à sa succession ?

Enfin, savez vous à combien s'élèvent en moyenne les frais de notaire pour établir les différents actes?

Merci par avance de vos réponses, je vous avouerai être un peu perdu

Par **youris**, le **25/02/2018** à **10:37**

bonjour,

vous devez faire une déclaration de succession dans les 6 mois qui suivent le décès. comme il existe un bien immobilier dans la succession, le recours à un notaire est nécessaire pour faire la mutation immobilière.

le conjoint survivant est exonéré de droits de successions et un enfant bénéficie d'un abattement de 100000 €.

avez-vous fait une donation au dernier vivant ?

pour les options du conjoint survivant, voir ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/option-successorale-conjoint-survivant-8425.htm>

salutations